

comité que les gisements reconnus de plomb et de zinc contiennent de 60 à 100 millions de tonnes de minerai, un des plus riches, sinon les plus riches au monde.

Les provinces atlantiques elles-mêmes et le Conseil économique des provinces atlantiques, qui a préconisé si vivement l'institution de l'Office, ont déjà fait beaucoup de recherches. On a demandé de l'aide pour mettre sur pied certaines industries «de base» qui attireraient d'autres industries. L'Office aurait la responsabilité de classer les propositions nombreuses et variées qui ont été faites, de se former une opinion à leur sujet ou de demander aux gouvernements et à des spécialistes de l'extérieur ce qu'ils en pensent. Il sera chargé de présenter ses recommandations au gouvernement et de coordonner l'adoption de programmes appropriés par l'entremise des ministères fédéraux qui devront les mettre en œuvre.

A ce propos, on a discuté à la Chambre, il y a quelques jours, la question de l'industrie du charbon et de l'expansion de l'industrie sidérurgique actuelle du Cap-Breton. L'Office de l'expansion économique de la région de l'Atlantique pourrait fort bien étudier ces deux problèmes. L'expansion des industries actuelles est un domaine qu'il est aussi important d'étudier que l'établissement de nouvelles usines destinées à créer de l'emploi.

J'aime à croire que l'Office peut être un organisme du gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux et l'industrie en général pourront consulter en vue d'apporter une aide véritable dans tous les secteurs de l'expansion économique de la région. Nous, des provinces de l'Atlantique, sommes tous au courant du succès obtenu par le réseau intégré d'électricité rendu possible grâce à l'initiative du gouvernement du premier ministre Diefenbaker depuis qu'il est au pouvoir, et que tous les membres de la Chambre ont approuvé en adoptant une mesure législative à cette fin. Il y a, à l'heure actuelle, une amélioration sensible de la distribution et du prix de l'énergie destinée à l'industrie. En cas de besoin, le réseau intégré peut fournir de l'énergie électrique provenant de la vallée supérieure de la rivière Saint-Jean à la région du Cap-Breton, soit à une distance d'environ 700 milles du nord du Nouveau-Brunswick, et l'énergie produite au moyen de houille au Cap-Breton peut être utilisée dans la région du Nouveau-Brunswick qui est voisine de la frontière du Québec. Je le répète, grâce à ce réseau d'électricité, rendu possible par la mesure législative dont le gouvernement actuel a saisi le Parlement, nous avons cette grande amélioration. Ces

faits démontrent que les provinces atlantiques doivent être intégrées autant que possible en un seul tout économique. A mon avis, c'est là un autre objectif que l'Office de l'expansion économique de la région de l'Atlantique devrait s'efforcer d'atteindre.

On a laissé entendre que l'institution du présent Office découle de la reconnaissance du fait que la région de l'Atlantique est un marché captif pour les provinces centrales qui sont plus industrialisées. Je le reconnais dans une certaine mesure, mais je ferai aussi remarquer que l'industrie des provinces atlantiques possède un avantage en ce qui concerne les marchés d'outre-mer. Je tiens à signaler au comité qu'à l'heure actuelle, une usine de transformation d'aliments du comté de Carleton, au Nouveau-Brunswick, expédie par navires frigorifiques des pois et des pommes de terre frites congelés au Royaume-Uni et en Europe. Voilà un exemple du bel esprit d'initiative des jeunes gens, les frères McCain, qui dirigent cette entreprise. Cela démontre les possibilités qui existent pour les Canadiens entrepreneurs, actifs et travailleurs qui se lancent en affaires et réussissent à exploiter les marchés d'outre-mer.

Mais revenons aux fonctions de l'Office. On a proposé d'étudier tous les programmes en tenant compte de leurs répercussions directes et indirectes sur l'expansion économique. L'Office ne doit donner ses conseils qu'après avoir examiné attentivement tous les faits, sans idées préconçues et sans préjugés. On a proposé aussi que l'Office soit un conseiller en matière d'initiatives et de programmes pour les secteurs publics et privés. Il pourra aider et encourager l'exploration et l'exploitation de nouvelles ressources, l'établissement d'usines de base et, dans les régions où il y a des industries primaires, la création d'industries secondaires rattachées industriellement ou économiquement aux industries primaires et la création d'autres entreprises qui peuvent faire progresser l'économie.

L'Office jouant un rôle à la fois actif et passif pourra établir lui-même des programmes et faire fonction de conseiller au sujet des programmes établis par d'autres organismes ou par des particuliers. Il pourra étudier les propositions qu'on lui soumet. Il pourra aussi jouer un rôle actif en prenant l'initiative de faire des études et des recommandations. Il devra faire preuve de souplesse de pensée. Il devra être disposé à étudier les meilleures manières d'accélérer l'expansion économique des différentes régions. Il devra comprendre que rien ne peut remplacer l'initiative personnelle et l'énergie qui sait mettre à exécution les plans et les programmes.

Je suis d'avis qu'un projet de loi visant à l'établissement d'un Office d'expansion